

Compte rendu – Session de travail du mardi 16 avril 2024

Compte rendu de la session de travail tenue par les membres du Conseil de la Ville de Trois-Rivières le 16 avril 2024 en présence des journalistes à la salle de la Commission permanente et par visioconférence.

Sont présents les membres suivants : Mme Pascale Albernhe-Lahaie, Mme Geneviève Auclair, M^e François Bélisle, Mme Maryse Bellemare, M. Jonathan Bradley, M. Dany Carpentier, M. Daniel Cournoyer, M. Richard W. Dober, M. Pierre-Luc Fortin, M. Alain Lafontaine, M. Jean Lamarche, M. René Martin, M. Pierre Montreuil, Mme Sabrina Roy et M. Luc Tremblay.

Examen, suivi (sauf huis clos) et approbation du compte rendu de la session de travail ordinaire de la rencontre du 2 avril 2024

Sujet	Aucune modification n'est apportée au compte rendu de la session de travail ordinaire du 2 avril 2024.
Décision : s. o.	
Responsable de l'exécution : s. o.	
Échéancier / suivi : s. o.	
Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.	
Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.	

Analyse des points à l'ordre du jour de la séance publique

Sujet

Des questions sont posées en lien avec les points 1 et 2, 3 et 4, 6 et 18, 7, 22, 23, 39, 40, 58, 64, 68 et 69, 70, 77, 80, 85 et 86 de l'ordre du jour.

Plus précisément, aux points 1 et 2, M. Dany Carpentier demande si la personne concernée a été rencontrée. C'est le cas. De plus, les deux points concernent l'usage autorisé.

Aux points 3 et 4, M. Dany Carpentier demande si les habitations saisonnières sont des bâtiments accessoires. Ces habitations sont différentes puisqu'elles servent à loger les travailleuses et travailleurs saisonniers en milieu agricole seulement. Mme Pascale Alberne-Lahaie demande si une personne surveillera la qualité de ces logements. Ces logements seront assujettis aux mêmes règlements que les autres habitations qui se trouvent sur le territoire de la Ville.

Aux points 6 et 18, M. Dany Carpentier demande si dans les autres villes, l'indexation des tarifs est faite automatiquement. Une indexation annuelle à l'Indice des prix à la consommation pourrait être prévue au règlement, mais le difficile contexte inflationniste des dernières années ne s'y prête pas pour l'instant.

Au point 7, M. Dany Carpentier demande quelle sera la part de la Ville pour les dix à vingt prochaines années. La part de la Ville dépend du montant demandé par rapport à la valeur de la propriété.

Au point 22, M. Pierre-Luc Fortin demande à entendre la conseillère du secteur à ce sujet. Mme Geneviève Auclair annonce que des gens des deux zones concernées ont fait une demande d'ouverture de registre. Elle propose d'aller de l'avant avec le projet tel que présenté à la séance publique du soir. Des signatures seront ensuite recueillies, et il sera peut-être possible de modifier le PPCMOI par la suite. Un fonctionnaire ajoute qu'il faut aussi tenir compte de l'intérêt du public dans ce dossier et non pas seulement de l'acceptabilité sociale. La procédure doit suivre son cours pour déterminer si le projet est retiré ou si un référendum sera tenu. Mme Pascale Alberne-Lahaie demande le nombre de signatures nécessaires pour la tenue d'un référendum. Une demande à Élections Québec doit être faite pour obtenir la liste des personnes habiles à voter. Elle demande ensuite si un éventuel avis de référendum sera publié sur la même page Web que les avis publics. L'avis serait, selon toute vraisemblance, publié dans un onglet intitulé « Référendum ». M. Dany Carpentier demande les raisons pour lesquelles les citoyennes et citoyens du secteur s'opposent à ce projet. Mme Auclair répond qu'il y a notamment la coupe d'arbres, les nuisances pour les personnes qui habitent derrière le terrain et la sécurité à l'intersection du boulevard Thibault et de la rue Saint-Alexis.

Au point 23, M. René Martin précise qu'il s'agit de la même façon de faire que pour la Soirée des lilas et les Journées de la persévérance scolaire de la TREM. Les réponses aux autres questions sur le sujet seront données à huis clos.

Au point 39, Mme Pascale Alberne-Lahaie remarque que sur la photo, il semble qu'une des entrées informelles vers l'aire écologique soit bloquée et demande s'il est possible de conserver un sentier vers l'aire écologique dans le plan. On lui répond qu'il y a déjà de nombreux accès à cette aire écologique et qu'il n'est pas nécessaire de conserver celui-ci.

Au point 40, Mme Maryse Bellemare affirme qu'il s'agit d'un beau projet dans le district de Chavigny, mais qu'elle tient à mentionner une préoccupation par rapport aux infrastructures souterraines. Mais puisque le projet chemine une étape à la fois, elle est rassurée. Elle souligne également l'ouverture des promoteurs qui ont organisé une assemblée publique pour aller à la rencontre des citoyennes et citoyens et qui ont apporté des modifications à leur projet à la suite de cette rencontre. Des questions sont ensuite posées sur la vision à long terme sur les eaux souterraines et les eaux de surface.

Au point 58, M. Dany Carpentier souhaite qu'une consultation soit tenue puisqu'il y aura une construction dans un parc.

Au point 64, M. Pierre-Luc Fortin demande des explications sur le financement des travaux de nettoyage extérieur à l'Amphithéâtre, notamment à quel poste budgétaire ils sont rattachés. Mme Pascale Alberne-Lahaie demande quant à elle à avoir la liste de tous les frais associés à l'Amphithéâtre. M^e François Bélisle affirme que dans tous les PTI, il y a un montant forfaitaire pour l'entretien de l'Amphithéâtre et demande pourquoi la somme inscrite au point 64 n'est pas prise dans cette enveloppe. Les sommes inscrites au PTI servent aux immobilisations, ici, il s'agit d'entretien et donc de budget. Des questions sont ensuite posées sur la récurrence du nettoyage extérieur et une liste des coûts globaux concernant l'Amphithéâtre. On répond que le nettoyage extérieur est fait chaque année et qu'on ajoute le nettoyage de la toiture qui est effectué aux cinq ou six ans. Ce nettoyage est prévu au budget, et les annexes A et I jointes à la fiche détaillent les catégories des montants.

Aux points 68 et 69, Mme Pascale Alberne-Lahaie demande s'il s'agit d'une nouvelle entrepreneure ou d'un nouvel entrepreneur, s'il y a eu explosion des coûts et si les travaux de marquage seront effectués plus rapidement que l'année dernière. Une entreprise différente de celle de l'an dernier a obtenu le contrat cette année, et les coûts sont à 125 % de l'évaluation de la Ville. Les délais sont actuellement normaux et raisonnables, et tous les travaux réglementaires seront effectués.

Au point 70, Mme Pascale Alberne-Lahaie demande s'il est possible d'exiger des conteneurs avec une porte sur le côté afin de maintenir l'accessibilité pour les résidentes et résidents qui doivent utiliser ces conteneurs et leur offrir des services adaptés. On répond qu'on ne peut garantir que les conteneurs fournis seront munis de portes latérales puisqu'on essaie de

limiter les pièces mobiles qui se brisent facilement. On ajoute que dans le marché actuel, la préoccupation est d'être en mesure de donner le service. Mme Alberne-Lahaie annonce qu'elle prendra peut-être la parole à ce sujet à la séance publique.

Au point 77, Mme Pascale Alberne-Lahaie demande le retrait du « dos d'âne » et la conservation du « jardin communautaire » dans ses demandes au budget collaboratif. Elle demande ensuite de connaître les rues où seront installés les dos d'âne demandés par les autres conseillères et conseillers. La résolution porte sur le financement des travaux. Des précisions seront apportées lorsque les contrats seront octroyés.

Au point 80, M. Dany Carpentier demande si la Ville a une idée d'où en sont les discussions pour le centre d'injection supervisé. La Ville n'a pas de nouvelles dans ce dossier.

Au point 85, M. Pierre-Luc Fortin demande à avoir une discussion à huis clos.

Au point 86, M. Pierre-Luc Fortin demande pourquoi il y a trois factures différentes de la firme d'avocats Bélanger Sauvé. Les bureaux d'avocats font une facturation à la fin de mois selon les différentes activités.

Les points 13 à 17 ainsi que le point 25 feront l'objet d'une consultation publique ce soir. Aux points 34 et 35, les dérogations mineures ont reçu un avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme, mais sont assorties de conditions. De plus, relativement au point 35, un autre dossier doit être soumis le 7 mai prochain dans le cadre de ce projet. Il est alors proposé de reporter le point 35 au 7 mai afin de traiter les deux dossiers dans la même séance.

Décision : s. o.

Responsable de l'exécution : s. o.

Échéancier / suivi : s. o.

Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : Mme Geneviève Auclair quitte la session de travail à 13 h 20.

Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.

Tour de table des présidentes et présidents des comités (partie publique)

Sujet	<p>M. Jean Lamarche annonce un forum sur la cohabitation sociale le 10 mai prochain. En parallèle, un sondage sera envoyé aux personnes qui habitent les quartiers où l'itinérance est présente et près de la halte douceur. Le forum réunira les partenaires et a été ouvert aux députées et députés de la région. Les résultats du sondage seront dévoilés durant le forum.</p> <p>Comité Animer et soutenir la communauté : M. René Martin résume les points discutés à la dernière réunion du comité : comité citoyen pour l'itinérance, changement à l'horaire du temps des fêtes des bibliothèques, conseil local du patrimoine, politique sur l'immigration, don de maisonnettes, saison estivale des grands événements et état de la situation des terrains de baseball pour l'été.</p> <p>Table de travail sur le logement social et abordable : Puisqu'il est difficile d'atteindre le quorum lors des réunions, M. Pierre Montreuil invite ses collègues à y assister.</p> <p>Société de transport de Trois-Rivières (STTR) : M. Pierre Montreuil souligne la subvention obtenue pour l'achat de véhicules de transport adapté.</p> <p>Comité Assurer la gestion et l'aménagement de notre territoire : M. Alain Lafontaine informe ses collègues d'une présentation sur le nouveau portail en ligne pour déposer une demande de permis de construction. Il sera toujours possible de se présenter en personne pour obtenir un permis de construction.</p> <p>Comité de toponymie : M. Jonathan Bradley revient sur les sujets discutés à la réunion du 5 avril : 1) île et rue de la Potherie : la rue de la Potherie deviendra la rue Marie-Boily et l'orthographe du chemin de la Potherie et du pont de l'île de la Potherie sera rectifiée pour qu'ils deviennent chemin Île-la Potherie et pont Île-la Potherie; 2) nom du parc Sainte-Marguerite : proposition rejetée; 3) plage de Pointe-du-Lac : la Ville a reçu une proposition, renommer la plage pour qu'elle devienne la plage Tomoqua (puisque'il existe trois orthographes, une recherche sera effectuée pour trouver la bonne); 4) nom des glaces A et B du Colisée Vidéotron : puisque la désignation de noms dans les espaces intérieurs n'appartient pas au comité de toponymie, une analyse sera faite avec la Direction de la culture, des loisirs et de la vie communautaire afin de les renommer avant le début de la saison prochaine; 5) parc des Chenaux : le sujet a été ramené en raison du nombre de demandes et de la mort récente de M. Jean-Guy Talbot. Durant la discussion, une majorité des membres du comité ont voté pour renommer le parc des Chenaux en parc Jean-Guy-Talbot. La décision sera annoncée en Affaires nouvelles à la séance publique; 6) l'espace Gérard-Godin n'occupant pas une place significative, il sera déplacé près du restaurant Au four à bois. M. Bradley annonce aussi que de nouveaux panneaux toponymiques seront installés dans les différents parcs de la Ville.</p> <p>Relativement au procès-verbal du comité Assurer une gestion durable des eaux et de l'environnement du 26 mars dernier, Mme Pascale Albernhe-Lahaie demande de faire preuve de prudence quant à la modification de la distribution des fonds du programme Éclorre et du Programme d'aide à la mobilité. Certains organismes faisaient une demande à ces deux fonds pour un même projet. On répond que la modification à ces programmes sera inscrite à un ordre du jour ultérieur et que le changement aura lieu durant l'été. Lorsqu'il y a une superposition d'objectifs de deux programmes financés par la Ville, il y a lieu de se questionner.</p>
	Décision : Ajouter un point en Affaires nouvelles pour renommer le parc des Chenaux en parc Jean-Guy-Talbot et déplacer l'espace Gérard-Godin.
	Responsable de l'exécution : Direction du greffe, gestion des documents et archives.
	Échéancier / suivi : Séance du 16 avril 2024.
	Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.
	Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.

Point de l'administration publique

Suivi et priorisation des points de l'ordre du jour des sessions de travail / M. François Vaillancourt

Aucun sujet n'est discuté.

Points de la Direction générale (cohérence stratégique, varia, orientations sollicitées) / M. François Vaillancourt

Une résolution du comité exécutif a permis la cession du bail des Lions à Spire Hockey Limited Liability Company.

En préparation de la rencontre du 5^e mardi du 30 avril prochain, les documents seront transmis à l'avance aux membres du conseil qui sont invités à en prendre connaissance avant la rencontre.

Sujet

Redécoupage des districts électoraux / M^e Yolaine Tremblay

Des ajustements doivent être apportés à certains districts électoraux. Le directeur général des élections du Québec a fait parvenir à la Ville la liste des électrices et électeurs en janvier dernier, et certains districts doivent être redécoupés afin de viser une variation entre les districts d'approximativement $\pm 5\%$ d'électrices et d'électeurs. Un échéancier est présenté jusqu'à l'adoption du règlement le 7 mai prochain, ainsi que les critères de conformité pour la division des districts. La première modification concerne les districts de la Madeleine et de Sainte-Marthe. Pour respecter l'écart, il y aura un transfert de 400 à 800 électrices et électeurs du district de Sainte-Marthe vers le district de la Madeleine. La deuxième modification concerne les districts des Rivières et du Carmel. Pour respecter l'écart, il y aura un transfert de 200 à 300 électrices et électeurs du district des Rivières vers le district du Carmel. La troisième modification concerne les districts de Pointe-du-Lac, de Chavigny et de Richelieu. Il y aura un premier transfert de 300 à 400 électrices et électeurs du district de Pointe-du-Lac vers le district de Richelieu. Il y aura également un transfert de 100 à 200 électrices et électeurs du district de Pointe-du-Lac vers le district de Chavigny. La division proposée des districts respecte l'écart visé de 5 % pour l'ensemble des districts qui tient compte notamment de la projection 2025 basée sur l'émission de permis pour des constructions neuves et de l'équité du travail entre les membres du conseil. Ces dernières et ces derniers sont toutes et tous d'accord avec la division proposée.

Décision : s. o.

Responsable de l'exécution : s. o.

Échéancier / suivi : s. o.

Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.

Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : Présentation « 2024-04-16 Districts électoraux 2025 - Proposition ».